

Word from the President, Sir John Thomas

2009 HAS brought about a great number of changes for our Network. The year began with the opening of our Office in Brussels. In the months after that we started building our relations with the EU institutions.

We have had the chance to meet with the European Commission on a number of occasions and have participated in several of the recent Justice Forum meetings. The Executive Board very recently also met with the Court of Justice of the European Communities in Luxembourg. With the election of Luigi Berlinguer, our first ENCJ President, as Member of the European Parliament in June 2009, we now have an excellent link with the European Parliament. We consider ourselves to be very fortunate to have this link as the coming into force of the Lisbon Treaty (for a short explanation see page 3) means that the European Parliament will have a more influential role in the EU.

We are very honoured that the role of the ENCJ



■ Executive Board Members and ENCJ staff visiting the Court of Justice of the European Union, Luxembourg membres du Bureau exécutif et les fonctionnaires du Secrétariat du RECJ visitent la Cour de Justice de l'Union européenne à Luxembourg

Mot du Président, Sir John Thomas

2009 fut une année de changements pour notre Réseau. Après l'ouverture de notre Secrétariat de Bruxelles au début de l'année, nous avons commencé, dans les mois qui ont suivi, à développer des relations avec les

Institutions européennes.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion de rencontrer quelques fois la Commission européenne et de participer à plusieurs réunions du Forum Justice qui se sont tenues récemment. Le Bureau exécutif a également dernièrement rencontré la Cour de Justice des Communautés européennes à Luxembourg. Depuis

l'élection de Luigi Berlinguer, qui fut le premier Président du RECJ, en qualité de membre du Parlement européen en juin

2009, nous avons un lien privilégié avec le Parlement européen.

Nous nous estimons particulièrement heureux de disposer de ce lien, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (pour une brève explication sur



Editor in chief: Sir John Thomas
Editors: Marc Bertrand, Monique van der Goes, David Simone, Rebecca Williams
Designer: Jo Pennington

The ENCJ gratefully acknowledges the support of the European Commission.

CONTACT

Avenue Louise, 65, 4th floor
B – 1050 BRUSSELS
www.encj.eu
office@encj.eu
0032 (0)2 535 1605

Rédacteur en chef: Sir John Thomas
Rédacteurs: Marc Bertrand, Monique van der Goes, David Simone, Rebecca Williams
Concepteur: Jo Pennington

Le Bulletin RECJ est édité grâce au soutien de la Commission européenne.

⇒ has been mentioned by a specific reference in the Stockholm Programme to it as one of the networks to be supported. For the full text of the Stockholm programme go to to http://www.se2009.eu/en/the_presidency/about_the_eu/justice_and_home_affairs/1.1965

The European Commission and the new trio EU presidency (Spain, Belgium, Hungary) will be working on the implementation of the Stockholm Programme through future Actions Plans. The ENCJ has offered its cooperation and will do its best to continue to be actively involved. Close working between the members has continued; I was privileged to be able to address the conference celebrating the tenth anniversary of the Danish Court Administration in September.

We have also started to work on a sustainable future of our Network through the drafting of a Mission, a Vision and Strategic Goals (for more details see page 8).

At our General Assembly in London on 2-4 June 2010 we will adopt the ENCJ Strategy. Apart from the discussion on the reports of the working parties, we will also elect in London a new Steering Committee to take immediate effect and a new ENCJ President for the period 1 January 2011-31 December 2012. The procedures are set out in the Rules and we will be reminding members of the process in the New Year.

All in all we can look back on a fruitful year. I am confident that 2010 will prove to be equally interesting and that more opportunities for the development of the ENCJ will arise.



■ Sir John Thomas (6th from left) attends a conference on the Stockholm Programme/John Thomas, sixième à gauche sur la photo, participe à une conférence sur le sujet du Programme de Stockholm

⇒ le sujet, veuillez consulter la page 3) le Parlement européen exerce une plus grande influence au sein de l'UE.

Nous avons été particulièrement honorés par la mention du rôle du RECJ, par une référence spécifique dans le Programme de Stockholm, comme l'un réseaux qu'il convient de soutenir. Pour consulter le texte intégral du programme de Stockholm, veuillez consulter le site Internet http://www.se2009.eu/en/the_presidency/about_the_eu/justice_and_home_affairs/1.196

La Commission européenne et la nouvelle présidence tricéphale de l'UE (Espagne, Belgique, Hongrie) collaboreront à la mise en œuvre du Programme de Stockholm par le biais de l'adoption de futurs Plans d'action. Le RECJ a proposé sa coopération et fera tout ce qui est en son pouvoir pour poursuivre son implication active. La collaboration étroite entre les membres s'est poursuivie et j'ai en outre

eu le privilège de prendre la parole à l'occasion de la conférence célébrant, en septembre, le dixième anniversaire de la loi danoise sur l'administration de la justice.

Nous avons également débuté les travaux relatifs à l'élaboration d'un avenir durable pour notre Réseau grâce à l'élaboration d'un

projet de Mission, de Vision et d'objectifs stratégiques (pour plus de détails, veuillez consulter la page 8). Nous adopterons, lors

de notre Assemblée générale qui se tiendra à Londres du 2 au 4 juin 2010, la stratégie du RECJ. En dehors de la discussion concernant les rapports des groupes de travail, à Londres, nous procéderons à l'élection de notre nouveau Comité de pilotage avec effet immédiat et du nouveau Président du RECJ pour la période du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2012. Les procédures d'élection sont définies dans les Règles de procédure et nous les rappellerons aux membres dans les prochaines semaines.

Dans l'ensemble, nous pouvons considérer que l'année écoulée fut fructueuse et je suis persuadé que 2010 sera une année tout aussi passionnante, qui offrira au RECJ de nouvelles opportunités de développement.

The Lisbon Treaty

Le Traité de Lisbonne

When will the Treaty come into effect?

EU leaders signed the Treaty of Lisbon on the 13th of December 2007. This Treaty amends the existing EU and EC treaties. The last remaining country to ratify the Treaty, the Czech Republic, deposited its instrument of ratification on the 13th of November 2009. The Treaty of Lisbon entered into force on the 1st of December 2009.

What is going to change?

More Justice, Freedom and Security

The Treaty of Lisbon will have considerable influence on the existing rules governing Freedom, Security and Justice at the European level.

Until now, all matters in the field of Justice, Freedom and Security have required decision by unanimous vote in the Council of the European Union. Only a very limited role was given to the European Parliament and the European Court of Justice. Legislating in this way created recurrent blockages of proposals in the area of Freedom Justice and Security.

EU action in this field will be facilitated by the abolition of existing separate policy areas, currently known as the three “pillars” of the European Union. The Treaty will introduce the system of qualified majority voting by the Council of the European Union on matters relating to Justice, Freedom and Security. This will enable the implementation of proposals from the European Commission. From 2014 the “qualified majority” will be calculated by reference to both the votes of the Member States and the percentage of the population of Europe represented by such a vote. This aims to represent the dual legitimacy of the Union.

The Treaty of Lisbon will strengthen the role of the European Parliament by increasing the number of policy areas where both the European Parliament and the Council of the European Union are required to approve legislation in the “co-decision” procedure. The role of the European Court of Justice will be enhanced by the Treaty, which gives binding legal force to the freedoms and rights set out in the Charter of Fundamental Rights of the European Union. The European Court of Justice will play an important role in ensuring that the Charter is being applied correctly.

Three Member States (Denmark, Ireland and the United Kingdom) have negotiated special arrangements on certain Justice, Freedom and Security areas with a view to maintaining their national arrangements.

A more democratic and transparent Europe

The Treaty of Lisbon will limit the number of delegates to the European Parliament to a maximum of 751. The delegate numbers for each country have been set at a



Le traité entrera en vigueur quand?

Les dirigeants européens ont signé le traité de Lisbonne le 13 décembre 2007. Ce traité modifie les traités CE et UE déjà en vigueur. La dernière formalité nécessaire à l'entrée en vigueur a été accomplie - la République tchèque ayant déposé ses instruments de ratification le 13 novembre 2009. Le traité entre en vigueur le 1 décembre 2009.

Qu'est-ce qui va changer?

Plus de Justice, de liberté et de sécurité

Le traité de Lisbonne modifiera en profondeur les règles applicables en matière de justice, de liberté et de sécurité. Jusqu'à présent, les décisions importantes dans ce domaine devaient être prises à l'unanimité par le Conseil de l'Union européenne; le Parlement européen et la Cour européenne de justice ne jouant qu'un rôle limité. La nouvelle procédure s'attaquera aux blocages récurrents des propositions dues à la règle de l'unanimité.

L'action de l'UE sera facilitée par la suppression de la distinction entre les domaines politiques, également appelés „Piliers” de l'Union européenne. Le vote à la majorité qualifiée au sein du conseil sera étendu au domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté, aidant la mise en œuvre des propositions de la Commission européenne. A compter de 2014, le calcul de la majorité qualifiée se fondera sur le principe de la double majorité – des Etats et de la population – mettant ainsi en évidence la double légitimité qui caractérise l'Union.

Le traité de Lisbonne renforcera le rôle du Parlement européen dans le domaine de la législation. En particulier, le recours accru à la procédure de codécision permettra de placer le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil. La Cour européenne de Justice disposera de pouvoirs accrus pour veiller à la bonne application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Trois Etats membres ont jugé nécessaire de négocier des dispositions particulières concernant des aspects spécifiques du domaine de la Justice, de la liberté et de la sécurité.

Une Europe plus démocratique et plus transparente

Le nombre de députés européens se limitera à 751 suivant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le traité prévoit que la délégation maximum d'un état membre soit de 96 avec un minimum de 6.

En plus, le traité prévoit le renforcement de la participation des Parlements nationaux aux travaux de l'UE notamment grâce au principe de subsidiarité. Selon ce principe, l'Union intervient seulement si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au



⇒ maximum of 96 and a minimum of 6 for each Member State.

The Treaty provides for enhanced democratic control by national parliaments, particularly by allowing national parliaments to monitor that the EU intervenes only where better results can be achieved by action at the European level. The European Court of Justice will perform a scrutinizing role.

The Treaty of Lisbon recognises explicitly for the first time the ability of a Member State to withdraw from the European Union and creates a single legal personality for the Union.

⇒ niveau européen. La Cour de justice assumera un rôle de contrôle.

Le traité de Lisbonne prévoit explicitement pour la première fois, la possibilité pour un état membre de se retirer de l'Union européenne. L'Union européenne sera dotée d'une personnalité juridique unique grâce au traité.

ENCJ representation

IN THE past few months the ENCJ was invited to a number of events and meetings of various organisations. In September Teresa Flemming-Kulesza (KRS Poland) represented the ENCJ at the meeting of the Authorities for the Judiciary of the Balkan Area in Montenegro. The organisation valued the attendance of the ENCJ and is looking forward to discussing future cooperation. Meanwhile Miguel Carmona attended a meeting of the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the EU (ACA) in Istanbul. A delegation of the ENCJ consisting of John Thomas, Miguel Carmona and Marc Bertrand was invited to join the board meeting of the same organisation to discuss further cooperation. Nadia de Vroede (CSJ Belgium) participated in a meeting on the evaluation of judges of ACA. The report of the ENCJ working group on the Evaluation of Judges (2005-2006) was taken into consideration during this meeting.

John Thomas played an active role in a Round Table on the Application of Criminal Procedural Rights of the European Convention on Human Rights in European Union Law organised by the Council of Europe in Slovenia.

The joint meeting in Brda, Slovenia, of the Consultative Council of European Judges (CCEJ) and Consultative Council of European Prosecutors (CCEP) to discuss and adopt opinion number 12 on the relation between judges and prosecutors was attended by Mr Miro Cerar, vice president of the Judicial Council of the Republic of Slovenia. We warmly support the strong emphasis on the independence of prosecutors set out in the opinion of the CCJE. The ENCJ was present at the General Assembly meeting of CEPEJ, where it was represented by John Thomas.

Meetings organised by the European Commission

The ENCJ has attended three meetings organized by the Commission in recent months. These were –

(1) European Arrest Warrant Meeting of Experts on the issue of Proportionality

Experts from around Europe were invited to participate in a meeting on the use of the European Arrest Warrant on the 5th of November 2009. Monique Van Der Goes 

Représentation du RECJ

AU COURS des derniers mois, le RECJ a été invité à participer à plusieurs événements et réunions organisés par diverses organisations. En septembre, Teresa Flemming-Kulesza (KRS Pologne) a représenté le RECJ au Monténégro lors de la réunion des Conseils de justice de la zone des Balkans. L'organisation a apprécié la présence du RECJ et se réjouit d'évoquer une collaboration future. Dans le même temps, Miguel Carmona a participé à une réunion de l'Association des Conseils d'état et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA) à Istanbul. Une délégation du RECJ, composée de John Thomas, Miguel Carmona et Marc Bertrand, a été invitée à participer aux réunions du bureau de cette même organisation, afin de discuter d'une coopération ultérieure. Nadia de Vroede (CSJ Belgique) a pris part à une réunion consacrée à l'évaluation des juges, organisée par l'ACA. Le rapport du groupe de travail du RECJ sur l'Évaluation des magistrats (2005-2006) a été pris en compte durant cette réunion.


John Thomas a joué un rôle actif lors d'une Table ronde, organisée par le Conseil de l'Europe en Slovénie, consacrée à l'application dans la législation de l'Union européenne des droits procéduraux en matière pénale, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

M Miro Cerar, vice-président du Conseil judiciaire de la République de Slovénie a assisté à la réunion conjointe qui s'est tenue à Brda, Slovénie, entre le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et au cours de laquelle l'avis numéro 12 sur les relations entre juges et procureurs a été discuté et adopté. Nous soutenons l'accent qui a été mis dans cet avis du CCJE sur l'indépendance des procureurs. Le RECJ a assisté à l'Assemblée générale de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), en la personne de John Thomas.

Réunions organisées par la Commission européenne

Le RECJ a participé à trois réunions organisées par la Commission au cours des derniers mois. Il s'agit des réunions suivantes:

(1) Mandat d'arrêt européen - réunion d'experts sur la proportionnalité

Des experts de toute l'Europe ont été invités à participer à une réunion consacrée à l'utilisation du mandat 

⇒ and Rebecca Williams represented the ENCJ.

Several speakers gave a short address on the use of the EAW from their particular perspective. Presentations were made by a prosecutor, a judicial office holder, a defence lawyer and an academic.

There was a general feeling amongst participants that the EAW is being widely used for minor offences, whilst there are few examples of the EAW being used to detain persons accused of a serious crime or an act of terrorism. Several attendees felt that this could threaten the principle of mutual trust and recognition between Member States. However, most attendees thought that the EAW had been implemented successfully and that great benefits had been gained from the process. Several suggestions were made for bolstering mutual trust.

(2) Justice Forum meeting: The Economic Crisis: What can be done in the Justice Field?

Members of the Justice Forum were invited to participate in a meeting on the effect of the economic crisis on the Justice Field. Monique van der Goes and Karolina Janson-Ernert attended on behalf of the ENCJ.

The meeting sought to identify (1) trends and repercussions arising from the economic crisis; and (2) recommendations for action at the national or European level.

Trends and Repercussions

Participants identified an increase in the number of insolvencies, greater pressure on the criminal justice system caused by an increase in the number of prosecutions, added pressure on judges to cope with an increased number of cases and substantial cuts to state budgets affecting the administration of justice. The Joint Conclusions produced by the Commission emphasized the probable increase in the number of complex cases having financial or economic elements. It was noted that the efficiency of the courts will be affected by an increasingly heavy workload. Member States may cut their budgets for supporting victims of crime in the face of an increase in demand for legal aid.

Recommendations for Action

The Joint Conclusions of the Justice Forum identified the following recommendations-

- Screening existing legislation to identify those areas where further legislation is necessary;
- Giving priority to the implementation of existing legislation rather than enacting new legal instruments;
- Supporting the efforts of Member States to implement existing European legal instruments; and
- Provision of adequate funding for justice systems across Europe.

(3) Justice Forum Meeting: Procedural Rights

Members of the Justice Forum were invited to participate in a meeting on the development of procedural ⇒

⇒ d'arrêt européen (MAE), le 5 novembre 2009.

Monique Van Der Goes et Rebecca Williams représentaient le RECJ.

Plusieurs orateurs se sont brièvement exprimés sur l'utilisation du MAE suivant leur perspective spécifique. Plusieurs présentations ont été réalisées par un procureur, un juge, un avocat de la défense et un universitaire.

Le sentiment général des participants est que le MAE est largement utilisé pour des délits mineurs, tandis que les exemples d'utilisation du MAE dans le but de détenir des personnes accusées d'un crime sérieux ou d'un acte de terrorisme sont rares. Plusieurs participants ont affirmé que ceci pourrait menacer le principe de confiance et de reconnaissance mutuelles entre les États membres. La plupart des participants ont cependant estimé que la mise en œuvre du MAE est un succès et que ce processus offre des avantages indéniables. Plusieurs suggestions ont été émises afin de favoriser la confiance mutuelle.

(2) Forum Justice : L'effet de la crise économique dans le domaine de la justice

Les membres du Forum de la Justice ont été invités à participer à une réunion sur l'effet de la crise économique dans le domaine de la Justice. Monique van der Goes et Karolina Janson-Ernert ont participé au nom du RECJ.

Les participants ont été invités à identifier les tendances et les repercussions de la crise économique et les recommandations qui peuvent être mises en œuvre au niveau national ou européen.

Tendances et repercussions

Les participants ont noté une augmentation du nombre de cas d'insolvabilité, une plus grande pression sur le système de justice pénale provoquée par une augmentation du nombre de poursuites, beaucoup plus de pression sur les juges pour faire face à une augmentation du nombre d'affaires et des réductions substantielles des budgets de l'État touchant l'administration de la justice. Les conclusions conjointes du Forum de la Justice ont souligné la probabilité d'une augmentation des procès ayant un élément financier et économique. En plus, on a noté que l'efficacité des tribunaux sera aussi affectée par une charge de travail de plus en plus lourde. Les États membres pourront réduire leurs budgets de soutien aux victimes d'actes criminels pour faire face à l'augmentation de la demande d'aide juridique.

Recommandations pour l'action

Les conclusions conjointes du Forum de la Justice ont identifié les recommandations suivantes:

- Examiner la législation existante afin d'identifier les domaines où une nouvelle législation est nécessaire;
- Donner la priorité à l'application de la législation existante plutôt que promulguer de nouveaux instruments juridiques;
- Soutenir les efforts des États membres pour mettre en œuvre des instruments juridiques européens existants; et
- Fournir un financement adéquat des systèmes de justice dans toute l'Europe. ⇒

⇒ rights on the 9th of November 2009. Sir John Thomas and Rebecca Williams represented the ENCJ.

Participants were invited to discuss the three proposals arising from the Roadmap prepared by the Swedish Presidency, namely the right to interpretation and translation, the right to information about rights (Letters of Rights) and the right to legal advice before and after trial. A short presentation was given by a representative of the Council of the European Union regarding its perspective on the proposed implementation of the measures. A second address was given by an Professor of Law on the right to interpretation and translation in criminal proceedings.

A wide-ranging discussion followed during which much was said about the scope of the provisions on interpretation and translation; several views were expressed as to the desirability of requiring Member States to provide translation and interpretation services during the preparation of the case and outside official proceedings. The President of the ENCJ said interpretation should be provided by the state to aid the accused in the preparation of their defence. It should probably be the case that this obligation should extend to the translation of written documents. The President emphasised the high cost of providing such written translations. Furthermore, it is for the legislator, not the judge, to determine policy matters, particularly where issues of cost are concerned.

Professor Taru Spronken of Maastricht University delivered her research results on the use of Letters of Rights. This found that a Letter of Rights exists in 10 of the 27 Member States, but that there is a wide divergence in the means by which a suspect is informed of their rights and the form that this information takes.

Access to Case Law

The ENCJ attended an informal meeting on access to case law that was held on Wednesday 21 October 2009 at the Council of the European Union. The purpose of the meeting was to have an overview of the work in progress concerning access to case law. One of the issues discussed was the development of a European Case Law Identifier (ECLI). At the moment, all countries have their own methods of citing case law, and even within one country different methods might exist. These different numbering systems make it hard to find information on case law or to cite judgments in such a way that can be traced easily. The European Case Law Identifier (ECLI) offers a standard method to construct an identifier from a national neutral identifier in such a way that it can be used by any lawyer or citizen from every Member State to cite or find a case in every system where it is stored.

At the meeting the ENCJ stated that it agrees with the general principles concerning the ECLI.

⇒ (3) Forum justice : droits procéduraux

Les membres du Forum justice ont été invités à participer, le 9 novembre 2009, à une réunion consacrée au développement des droits procéduraux. Sir John Thomas et Rebecca Williams y ont représenté le RECJ. Les participants ont été invités à évoquer les trois propositions issues de la feuille de route préparée par la Présidence suédoise, à savoir le droit à l'interprétation et à la traduction, le droit à disposer d'informations (Déclaration des droits) et le droit à bénéficier de conseils juridiques avant et après un procès. Une brève présentation a été réalisée par un représentant du Conseil de l'Union européenne quant à ses perspectives sur la mise en œuvre proposée des mesures. Une seconde intervention d'un Professeur de droit a été consacrée au droit à l'interprétation et à la traduction lors des procédures pénales.

Une discussion animée a ensuite eu lieu, au cours de laquelle l'ampleur de l'interprétation et de la traduction a été évoquée. Plusieurs points de vue ont été exprimés quant à l'opportunité de demander aux États membres de fournir des services de traduction et d'interprétation durant la préparation de l'affaire et en-dehors de la procédure officielle. Le Président du RECJ a affirmé qu'il était souhaitable qu'une interprétation soit fournie par l'État dans le but d'aider l'accusé à préparer sa défense. Cette obligation devrait probablement être étendue à la traduction des documents écrits. Le Président a souligné le coût élevé de la fourniture de ces traductions écrites. De plus, il appartient au législateur, plutôt qu'au magistrat, de déterminer les questions stratégiques, tout particulièrement lorsque des coûts sont impliqués.

Le professeur Taru Spronken, de l'Université de Maastricht, a livré le résultat des recherches qu'elle a menées sur l'utilisation des Déclarations des droits. Elle a découvert que 10 États membres sur 27 disposent d'une Déclaration de droit, mais qu'il existe une divergence de taille dans les moyens par lesquels un suspect est informé de ses droits ainsi que dans la forme adoptée par cette information.

Accès à la jurisprudence

LE RECJ a pris part à une réunion informelle consacrée à l'accès à la jurisprudence, organisée le mercredi 21 octobre 2009 au Conseil de l'Union européenne. Cette réunion avait pour objet d'établir un aperçu du travail en cours en matière d'accès à la jurisprudence. L'une des questions évoquée est le développement d'un European Case Law Identifier (ECLI). Chaque pays dispose actuellement de sa propre méthode de citation de la jurisprudence et, dans certains pays, plusieurs méthodes cohabitent. Ces différents systèmes de numérotation compliquent la recherche de jurisprudence et d'informations à ce sujet, de même que la citation des jugements d'une manière permettant de les retrouver aisément. L'European Case Law Identifier (ECLI) propose une méthode standard d'élaboration d'un identificateur indépendant du pays, de manière à ce qu'il puisse être utilisé par tous les avocats ou citoyens de tous les États membres ou pour citer ou retrouver un procès dans chaque système au sein duquel il est enregistré.

Durant la réunion, le RECJ a affirmé marquer son accord sur les principes généraux de l'ECLI.

Development of the ENCJ

Following the direction of the General Assembly of the ENCJ at Bucharest in May of this year, the process of preparing a strategic plan for the ENCJ has been started. The first step in this process was the analysis by members of the strengths, weaknesses, opportunities and threats faced by the ENCJ ("SWOT analysis"). The first results of the SWOT analysis were analysed and debated by the Steering Committee at its meeting on the 25th of September in Warsaw.

On the 9th and 10th of November the Permanent Commission of the ENCJ, composed of all of its members, met in Brussels to continue the discussions started in Warsaw. The Permanent Commission commenced work on a Mission Statement and Vision Statement for the ENCJ and the preparation of its Strategic Goals for the future. These draft documents will be finalised at the next meeting of the Steering Committee in Seville on the 12th of February 2010. This work will be complemented by work on operational matters, enabling the ENCJ to create a global and strategic platform for its future work.

Forthcoming issues of the Newsletter will provide updates on this work which is important for the future of the ENCJ.

Internship Programme

The ENCJ welcomed its first intern in September of this year. Mrs. Karolina Janson-Ernert, a specialist at the KRS-Poland, was able to participate in the work of the ENCJ Secretariat from its offices in Brussels. Karolina worked on the proposals of the Mutual Confidence working group and on the CCJE draft opinion on relations between judges and prosecutors. Karolina was replaced by Rebecca Williams from the Directorate of Judicial Offices of England and Wales in November 2009. Rebecca worked on the themes of victims, procedural rights and the European Arrest Warrant.

Working Parties and Specialist Groups

The five working parties established in Bucharest – Public Confidence, Mutual Confidence, Access to Justice and Quality, Judicial Ethics, and the Status of Judges – have been working in accordance with their plans and will present reports in London. The specialist group on criminal justice will meet to consider topics including victims in the New Year; the specialist group on e-justice has been considering the ECLI project (see above).

Le Développement du RECJ

Suite à la décision de l'assemblée générale de Bucharest en mai dernier, le processus de préparation d'un plan stratégique pour le RECJ a été entamé. La première étape a été l'analyse par les Membres des points forts, des points faibles, des opportunités et des menaces concernant le RECJ. Les premiers résultats de cette analyse ont été débattus par le Comité de pilotage lors de sa réunion du 25 septembre dernier à Varsovie.

Les 9 et 10 novembre dernier, les Commissions permanentes du RECJ (composées de tous les Membres de l'association), se sont réunies à Bruxelles pour approfondir la discussion commencée à Varsovie, et pour préparer la déclaration de mission, la vision et les objectifs stratégiques du RECJ. Ces premiers résultats seront ensuite validés lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage à Séville (E), le 12 février 2010. Cette première partie sera également complétée d'une partie opérationnelle permettant ainsi au RECJ d'inscrire son action future dans une perspective globale et stratégique.

Dans un prochain numéro du Bulletin, nous reviendrons sur les développements de ce travail important pour la pérennité de notre association.

Programme de Stage

Le RECJ a accueilli la première stagiaire au début du mois de septembre, Mme. Karolina Janson-Ernert, spécialiste auprès du KRS en Pologne a participé au travail du secrétariat permanent du Réseau à Bruxelles. Karolina a travaillé aux propositions du groupe de travail "renforcer la confiance mutuelle" et au Project d'Avis No.12 du CCJE, traitant des relations entre juges et procureurs. Rebecca Williams, fonctionnaire au "Directorate of Judicial Offices" en Angleterre, a remplacé Karolina au début de novembre. Rebecca a travaillé aux thèmes des victimes et des droits de la procédure.

Groupes de travail et groupes d'experts

Les cinq groupes de travail établis à Bucarest – confiance de la population, confiance mutuelle, management de la qualité, déontologie et statut des magistrats - travaillent dans le respect de leurs programmes et présenteront leurs rapports à Londres. Le groupe de travail justice pénale se réunira l'année prochaine pour évoquer des sujets tels que les victimes ; tandis que le groupe travail e-justice examine le projet d'ECLI (voir ci-dessus).



News about Councils for the Judiciary

Nouvelles des Conseils de la Justice

In **Belgium** there has been discussion on the correct disciplinary procedures for judges. Recent disciplinary cases that directly affected the judiciary have shown that the existing system does not offer any guarantees of effectiveness. After reviewing existing systems in other European countries and in particular, France and Spain, the HCJ has proposed that such matters should be transferred to itself. It seems that the Minister of Justice intends to establish disciplinary jurisdictions within the courts. Such disciplinary courts will be charged with disciplining not only judges but also notaries, bailiffs and court staff. This remains to be discussed in more detail.

In **France**, concrete reforms appear to be taking place. Constitutional reform of the Conseil Supérieur de la magistrature, instituted by Constitutional Law dated 23rd of July 2008, has required the adoption of an over-arching law which must be put before the Conseil Constitutionnel. The new Conseil Supérieur de la magistrature will have a non-judicial majority. The direct submission of a disciplinary case to the CSA has been established. The Senate has approved this law and it is now before the National Assembly. The timetable for the implementation of this law and the creation of the new CSM is dependent upon the parliamentary timetable which is yet to be fixed.

Both **Hungary** and **Poland** have reported on the membership of their Councils for the Judiciary. In **Hungary**, the current term of the Hungarian National Council of Justice (the "NCJ") will expire on the 8th of December 2009. The new NCJ will start working on the 9th of December 2009. The 9 new judicial members of the new NCJ have been elected. Two of those elected are members of the existing NCJ, namely Sándor Fazekas, representing the Council on the ENCJ Steering Committee, and Árpád Orosz, member of the Working Group Quality and Access to Justice. The term of office of the new NCJ and the 9 elected judicial members is six years, finishing on the 9th December 2015.

A new Minister of Justice, Krzysztof Kwiatkowski was appointed in **Poland** in October 2009, replacing Andrzej Czuma. Two years ago, as a Member of Parliament (a senator) Mr. Kwiatkowski was elected by the Senate as the member of the National Council for the Judiciary. He will continue his membership in the Council, ex officio, now that he has been appointed as a Minister. On November 5th 2009 the Judge of the Supreme Court of the Republic of Lithuania, Mr. Gintaras Kryževičius was appointed as Chairman of the Supreme Court of the Republic of **Lithuania** for a five-year term. He has become a member of the Judicial Council.

Our **Romanian** colleagues have reported the



En **Belgique**, le droit disciplinaire des magistrats est actuellement en discussion. En effet, à l'occasion de récentes affaires disciplinaires qui touchaient directement des magistrats, l'on a constaté que le système actuel n'offrait pas toutes les garanties d'efficacité. Après avoir examiné les systèmes existant dans d'autres pays européens et notamment, la France et l'Espagne, le CSJ a formulé des propositions concrètes visant à transférer cette matière au CSJ. Il faut bien reconnaître qu'au moment d'écrire ces lignes, il semble que ce soit la thèse du Ministre de la Justice visant à créer des juridictions disciplinaires au sein des cours et tribunaux, compétentes non seulement pour les magistrats, mais aussi pour les notaires, huissiers et membres du personnel judiciaire, qui est examinée de manière plus approfondie. Le CSJ entend cependant contribuer à la réflexion globale.

En **France**, l'application de la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (loi constitutionnelle du 23 juillet 2008), nécessite l'adoption d'une loi organique qui sera obligatoirement soumise au Conseil Constitutionnel. Le nouveau CSM sera notamment composé d'une majorité de non-magistrats et sa saisine directe par le justiciable a été instaurée. Le Sénat a voté le projet et l'Assemblée nationale en est saisie. Ce n'est qu'à l'issue de la procédure parlementaire que le calendrier pourra être fixé et qu'un nouveau CSM sera mis en place.

La **Hongrie** et la **Pologne** ont fait rapport sur la composition de leurs Conseils de la justice. En Hongrie, le mandat actuel du Conseil national hongrois de la justice (le "CNJ") prend fin le 8 décembre 2009. Le nouveau CNJ entamera ses travaux dès le 9 décembre 2009. Les 9 nouveaux membres du nouveau CNJ ont été élus. Deux de ces membres élus sont d'ores et déjà membres du CNJ existant, à savoir Sándor Fazekas, qui représente le Conseil au comité de pilotage du RECJ, et Árpád Orosz, membre du Groupe de travail sur la gestion de la qualité et l'accès à la justice. La durée du mandat du nouveau CNJ et des 9 membres élus est fixée à six années, prenant fin le 9 décembre 2015.

Un nouveau ministre de la Justice, Krzysztof Kwiatkowski, a été nommé en **Pologne** en octobre 2009, en remplacement d'Andrzej Czuma. Il y a deux ans, en sa qualité de Membre du Parlement (sénateur) M. Kwiatkowski a été élu par le Sénat au poste de membre du Conseil national de la justice. Étant donné sa nomination en qualité de ministre, il restera membre ex officio de ce Conseil. Le 5 novembre 2009, le juge de la Cour suprême de la République de



⇒ election of a new member of the Superior Council of Magistracy representing civil society. Professor Simina Tanasescu was elected by the Romanian Senate and is also the deputy dean of the Law Faculty of the University of Bucharest. She has recently taken up her duties as member of the Superior Council of Magistracy.

The Judges' Council of **England and Wales** continues to support and advise the Lord Chief Justice. At present it is also undertaking work to develop a formal structure for judicial appraisals as well as the development of a judicial health policy. Recently, the Council held its first Judicial Media Conference during which the experience of the newly created Media Panel was examined along with the evolving relationship between the Judiciary and the Media. The existence of media trained judges has been successful in reducing the instances of unfair and ill informed media criticism of the judiciary as well as helping to educate the public about the judiciary's role, ability and independence.

Reforms having an impact on the judiciary

Reform of the judicial landscape is always on the political agenda in **Belgium**. After consulting with judicial officials and seeking the opinion of the High Council of Justice, the Minister of Justice organised a consultative meeting in Parliament between political parties of the ruling majority and the opposition. The Minister's objective is to reduce the number of judicial districts from 27 to 16 and to create a major trial court in each of these new districts. This will result from the merging of existing civil, correctional, youth, labor and trade courts. This proposal for reform would see a transfer to the heads of courts and prosecutors of some of the management of human and material resources, increasing the accountability of those judicial authorities. The proposals will also see the establishment of a central management body composed partly of representatives of judicial authorities, and partly of representatives of the Minister of Justice. As with other such proposals, the H CJ has submitted comments on the proposals. The proposals should still be the subject of a wide consultation after the basic options have been defined by the multipartite committee.

In **England and Wales**, the work started in 2004 to reorganise over 20 disparate tribunals into a single tribunal structure with common support systems continues. Similar person -v- state Tribunals have now been placed together into one of six First Tier Chambers, with appeal routes to four Upper Tribunal Chambers, all of which are united under a single Senior President. Although a part of the new set up, Employment Tribunals remain a separate chamber in their own right as a result of being a person -v- person Tribunal. The Coroners and Justice Act has just



Lituanie, M. Gintaras Kryževičius, a été nommé président de cette Cour suprême pour un mandat de 5 années. Il est devenu membre du Conseil de la justice.

Nos collègues **Roumains** nous ont informés de l'élection d'un nouveau membre au Conseil supérieur de la magistrature représentant la société civile. Le professeur Simina Tanasescu, qui occupe les fonctions de rectrice adjointe de la faculté de droit de l'Université de Bucarest, a été élue par le Sénat Roumain. Elle est récemment entrée en fonction en qualité de membre du Conseil supérieur de la magistrature.

Le Judges' Council d'**Angleterre et du Pays de Galles** poursuit sa mission de soutien et de conseil au Lord Chief Justice. Actuellement, ce Conseil se consacre par ailleurs au développement d'une structure formelle d'expertise judiciaire et au développement d'une politique de santé judiciaire. Récemment, ce Conseil a organisé sa première conférence de presse judiciaire, qui s'est entre autres penchée sur l'expérience du nouveau Media Panel, ainsi que sur l'évolution de la relation unissant le système judiciaire et les médias. L'existence de magistrats formés au contact avec les médias a permis de réduire les cas de critiques déloyales des médias à l'égard du système judiciaire ou de critiques résultant d'informations incorrectes, tout en contribuant à l'éducation du public quant au rôle, des compétences et de l'indépendance du système judiciaire.

Les réformes ayant une incidence sur le système judiciaire

En **Belgique**, la réforme du paysage judiciaire est toujours inscrite à l'agenda politique en Belgique. Après avoir consulté des responsables judiciaires et reçu l'avis du Conseil supérieur de la Justice, le Ministre de la Justice a organisé au Parlement une concertation entre les partis politiques de la majorité gouvernementale et de l'opposition sur son projet. Pour rappel, son objectif est de réduire de 27 à 16 districts judiciaires et de créer dans chacun de ces nouveaux districts, un grand tribunal de première instance, résultat de la fusion des tribunaux civil, correctionnel, de la jeunesse, du travail et du commerce, actuels. Cette réforme s'accompagne d'un transfert aux chefs de tribunaux et de parquets de la gestion d'une partie des ressources humaines et matérielles, d'une responsabilisation des ces mêmes autorités judiciaires, ainsi que de la création d'un organe central de gestion composé pour partie de représentants des autorités judiciaires, et pour partie de représentants du Ministre de la Justice. Comme d'autres, le CSJ a formulé plusieurs critiques sur ce projet qui devrait encore faire l'objet d'une large consultation après que les options de base auront été définies au sein de cette commission pluri-partites.

L'Angleterre et le Pays de Galles poursuivent le travail de réorganisation de plus de 20 juridictions disparates en une structure unique reposant sur des systèmes de support communs, lancé en 2004. Des tribunaux compétents pour les litiges entre personnes privées et l'Etat ou organes similaires ont à présent été rassemblés dans l'une des six chambres de première instance, avec des possibilités d'appel dans quatre juridictions supérieures, toutes unies sous la férule d'un même Président. Bien que faisant partie de cette nouvelle configuration, les juridictions du travail



⇒ become law and will result in the creation of a new Sentencing Council as well as the first reform of the Coroners' system in 100 years.

The **President of the French Republic** announced his intention to reform the law on criminal procedure at the time of the opening of the legal year of the Cour de Cassation earlier in 2009. These proposals remain the subject of debate. All possible options which have been put forward by a working committee appear to propose the removal of the role of the investigating magistrate. All judicial enquiries will be handled by public prosecutors. Procedural guarantees and individual freedoms will be protected by a "judge of inquiry and freedoms". This is an entirely new type of judge whose creation has been announced as part of the reinforcement of the rights of the accused. Nothing is certain as this is still only a proposal. There are issues which remain to be resolved: the status of the public prosecutor, the relationship between the prosecutor and this new type of judge, the statutory protection of these judges and their effective powers. At this point no concrete proposals have been put forward.

In **Poland** the new Act on the organisation of Public Prosecution has come into force. The act provides that the functions of the Minister of Justice and the Public Prosecutor General shall be separated. The Public Prosecutor General shall be appointed by the President of the Republic of Poland for a 6-year term, from amongst two candidates, one presented by the National Council of the Judiciary and another presented by the National Council of the Prosecutors. However, for the first such appointment, both candidates will be presented by the National Council for the Judiciary. It is required to present the two candidates to the President in the beginning of the coming year. The Council has decided to follow an open, transparent procedure in this regard.

In **Romania** a process for the recruitment of a new President of the High Court of Cassation and Justice has been launched. This followed the retirement of the esteemed professor Nicolae Popa from this office. According to Romanian law, the president of the HCCJ is appointed by the President of Romania on the proposal of the Superior Council of Magistracy from among the judges serving at this court for at least 2 years. Appointment to this position is made for 3 years, with the possibility of reappointment only once. The Superior Council of Magistracy received the applications and the supporting documents and held interviews with all the candidates. On the 24th of October 2009, the Superior Council of Magistracy sent its proposal to the President of Romania. A decision from the President of Romania is pending.

Colleagues in **Denmark** reported that a reform of the judicial system will come into force in Greenland on the 1st of January 2010. The reform will lead to a series of changes in the Greenlandic judicial organization as well as numerous substantive changes.

In **Lithuania** the courts have been preparing for reorganization and reform. This reform will connect the district courts of regions and the district courts of cities. The objectives of the reform are to modernize the judicial system so as to ensure the highest possible level of flexibility and services. In order to equalize the different workloads in district courts, it was agreed to change ⇒

⇒ constituent toujours une chambre distincte, puisqu'il s'agit de juridictions compétentes en matière de litiges entre personnes. La loi sur les Coroners et la justice, qui vient d'entrer en vigueur, donnera lieu à la création d'un nouveau Sentencing Council d'une part et, d'autre part, à la première réforme du système des Coroners depuis un siècle.

La réforme de la procédure pénale, voulue et annoncée par le **président de la République Française** lors de la rentrée judiciaire 2009 de la Cour de cassation, fait débat. Les scénarios possibles, après les travaux d'un comité, conduisent tous à la suppression du juge d'instruction. L'ensemble des enquêtes judiciaires serait confiée aux magistrats du parquet. Les garanties d'un déroulement contradictoire de la procédure et du respect des libertés individuelles seraient assurées par « un juge de l'enquête et des libertés ». C'est une nouvelle figure de juge qui est annoncée avec un renforcement des droits de la défense. Rien n'est certain si ce n'est le principe d'une réforme. Devront être résolus, le statut du parquet, les rapports entre le parquet et ce nouveau juge, la garantie statutaire de ce juge et ses pouvoirs effectifs, ce jour aucun projet précis n'a été présenté.

La nouvelle loi sur l'organisation du ministère public en **Pologne** est entrée en vigueur. Cette loi stipule que les fonctions de ministre de la Justice et de Procureur général doivent être séparées. Le Procureur général doit être nommé par le Président de la République de Pologne, pour un mandat de 6 années, parmi deux candidats, l'un présenté par le Conseil national du pouvoir judiciaire, tandis que l'autre est présenté par le Conseil national des Procureurs. Toutefois, pour cette première nomination, les deux candidats seront présentés par le Conseil national du pouvoir judiciaire. Les deux candidatures doivent être présentées au Président au début de l'année prochaine. Le Conseil a décidé de suivre une procédure transparente et ouverte en la matière.

En **Roumanie** un processus de recrutement d'un nouveau Président de la Cour Suprême de Cassation et de Justice a été lancé suite au départ à la retraite de l'estimé professeur Nicolae Popa. Conformément à la législation roumaine, le président de la CSCJ est nommé par le Président de Roumanie, sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature, parmi les juges officiant au sein de la CSCJ depuis au moins 2 ans. La durée de ce mandat est de 3 années, avec possibilité d'une réélection. Le Conseil supérieur de la magistrature a reçu les candidatures ainsi que les documents de référence et des entretiens ont déjà eu lieu avec tous les candidats. Le 24 octobre 2009, le Conseil supérieur de la magistrature a envoyé sa proposition au Président de Roumanie. La décision de ce dernier est pendante.

Nos collègues du **Danemark** nous ont informés qu'une réforme du système judiciaire entrera en vigueur au Groenland dès le 1 janvier 2010. Cette réforme apportera une série de changements dans l'organisation judiciaire du Groenland, ainsi que de nombreuses modifications substantielles.

En **Lituanie**, les tribunaux se préparent à la mise en œuvre d'une réorganisation et d'une réforme. Celle-ci établira un lien entre les tribunaux d'arrondissement des régions et des villes. Cette ⇒

the number of judges working in some of these courts. These changes should reduce the time spent on case hearings in those district courts who have the largest workload.

Any other news

Members of the Network provided news on a variety of other topics.

Exchange of Information and Experience

In **Belgium**, the HCJ has continued its policy of exchanging information and experience with other Councils of Justice : two meetings have been held, one in October in The Hague at the invitation of the Raad voor de rechtspraak and the second last November in Paris, at the invitation of the Conseil supérieur de la Magistrature. These two visits were particularly informative as they touched upon important issues such as (decentralized) management of the courts, the procedure for the appointment of judges and procedures by which judicial office holders may be disciplined.

Budgetary Concerns

Colleagues in **England and Wales** reported that the ongoing economic difficulties have inevitably resulted in pressures to reduce the budgets of government departments. However, the impact on the budget of Her Majesty's Court Service (which provides the administrative support for the courts of England and Wales) has been less than otherwise might have been the case. This has been largely as a result of the work of the three judges we have had on the board of HMCS since the Spring of 2008

Danish colleagues reported that the Danish Government has recently made a political agreement regarding the Finance Act for 2010 and 2011. The agreement ensures that the Danish courts can maintain the current number of employees at the courts and thereby hopefully bring down the present unacceptable processing times at the district courts.

Training

Colleagues in **Romania** have reported that the training of Romanian magistrates will take a significant step forward through the development by the Superior Council of Magistracy and the National Institute of Magistracy of an online training system in addition to traditional training programmes. This new training method is motivated by the increasing needs of magistrates for professional training in several fields of interest and the limited human and financial resources available for professional training. The e-courses were elaborated on subjects such as: introduction to European Community law, European Court of Human Rights jurisprudence and non-unitary aspects relating to cases on the restitution property. The



⇒ réforme a pour objectif de modifier et de moderniser le système judiciaire de manière à garantir la plus grande flexibilité et le plus haut niveau de services possibles. Il a été convenu, dans le but d'harmoniser les différentes charges de travail au sein des tribunaux d'arrondissement, que le nombre de juges travaillant au sein de certains de ces tribunaux serait modifié. Ces modifications devraient réduire la durée des auditions dans les tribunaux d'arrondissement qui assument la plus grande charge de travail.

Autres informations

Les membres du Réseau nous ont communiqué des informations sur divers autres sujets.

Échange d'informations et d'expérience

En **Belgique**, le CSJ a poursuivi sa politique d'échanges avec d'autres Conseils de Justice en se rendant en octobre dernier à La Haye, à l'invitation du Raad voor de rechtspraak et à Paris en novembre, à celle du Conseil supérieur de la magistrature. Deux visites particulièrement instructives sur des thèmes aussi importants que la gestion (décentralisée) des cours, la procédure de nomination et la procédure disciplinaire.

Considérations budgétaires

Nos collègues d'**Angleterre et du Pays de Galles** nous ont signalé que la crise économique actuelle donnait inévitablement lieu à des pressions visant à réduire les budgets accordés aux départements publics. L'incidence sur le budget des services judiciaires de Sa Majesté (qui apporte le support administratif aux tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles) s'est toutefois avérée moins importante que l'on ne pouvait s'y attendre. Cette modération résulte en grande partie de l'action des trois juges qui siègent au HMCS depuis le printemps 2008

Nos collègues **danois** nous ont signalé que le gouvernement de leur pays a récemment conclu un accord politique concernant les budgets 2010 et 2011. Cet accord garantit que les tribunaux danois peuvent maintenir le personnel actuellement employé en leur sein. Ils espèrent ainsi que les délais de traitement, actuellement inacceptables, pratiqués par les tribunaux d'arrondissement pourront être réduits.

Formation

Nos collègues **roumains** nous ont signalé que la formation des magistrats roumains connaîtra une évolution significative grâce au développement par le Conseil supérieur de la magistrature et l'Institut national de la magistrature d'un système de formation en ligne, parallèlement aux programmes de formation traditionnels. Cette nouvelle méthode de formation est motivée, d'une part, par la nécessité croissante pour les magistrats de suivre des formations professionnelles dans divers secteurs d'intérêt et, d'autre part, par les ressources humaines et financières limitées disponibles pour l'organisation des formations professionnelles. Des e-formations seront mises au point sur des sujets tels que : introduction au droit communautaire européen, la jurisprudence de la



⇒ courses were uploaded on the NIM platform for e-learning and will be made available for the magistrates, within the continuous training programmes of the National Institute of Magistracy, starting from January 2010.

The **Polish** National School of Judiciary and Prosecution has just started to function. It has replaced the National Training Centre for Officials of Common Courts and Public Prosecution and is now formally independent from the Ministry of Justice. New premises in Cracow and Lublin have been recently built or adapted. The first session of initial training in this school begins on December 1st 2009. After 12 months of initial training the participants will undergo either judicial (54 months) or public prosecutor's training (30 months) in permanent training centre as well as in courts.

Legislative Reform

On 8 September 2009 land registration in **Denmark** was digitalized and is now (almost) a paperless system. Registration requests are now handled electronically via www.tinglysning.dk normally with the use of a digital signature. The system registers automatically and deals immediately with a significant part of the approx. 3 million expected documents per year.

In order to prevent riots etc. the Danish government has introduced a bill that tightens up the rules, procedures and punishments relating to assemblies and crowd control. The basis of the bill is the escalating number of riots that has taken place in several cities in Denmark. During the last couple of years Copenhagen – in particular – has experienced extremely violent riots in residential parts of the city. Furthermore the Government finds the legislative changes necessary due to the upcoming Climate Change Conference in Copenhagen in December (COP15).

In **Lithuania** it has been decided to start audio recordings of all court proceedings. This is with regard to increasing public confidence and the transparency of justice. According to the Law on court procedure, all proceedings should be audio-recorded from the 1st of July 2010.

Production of Judicial Statistics

The General Council of the Judiciary is the organisation responsible for the production of justice-related statistics in **Spain**. In this facet of its activity, the Council does not only serve its own needs and those of the governing bodies and the courts of law, but also the needs of the state administration bodies with competence in the field of justice, ie the Ministry and the departments of justice of the different autonomous regions, as well as the general public. The National Committee for Judicial Statistics, which includes representatives from the Council, the Ministry of Justice, the autonomous regional governments, the Public Prosecutor's Office and the National Statistics Institute, is currently responsible for drawing up National Judicial Statistics Plans, which will make provision for the needs of all the parties with an interest in this type of statistical information. The first plan is set to be implemented in 2011-2012. This allows sufficient time to ensure that judicial statistics plans are in line with the requirements of the National Statistics Plan, the broader scheme into which the judicial plans will integrate.

⇒ Cour européenne des droits de l'homme et les aspects non-unitaires relatifs à des affaires de restitution de biens. Les cours, qui ont été téléchargés sur la plate-forme d'e-learning NIM, seront mis à la disposition des magistrats dans le cadre des programmes de formation continue de l'Institut national de la magistrature dès le mois de janvier 2010.

L'École nationale **polonaise** du pouvoir judiciaire et du ministère public vient de débiter ses activités. Cette école, qui remplace le Centre national de formation des fonctionnaires des tribunaux et des parquets, est à présent formellement indépendante du Ministère de la Justice. Les nouveaux locaux de Cracovie et Lublin ont récemment été construits ou adaptés. La première session de formation initiale dans cette école débute le 1 décembre 2009. Après 12 mois de formation initiale, les participants bénéficieront soit d'une formation judiciaire (54 mois) soit d'une formation pour le ministère public (30 mois) tant dans le centre de formation permanente qu'au sein des tribunaux.

Réforme législative

Le 8 septembre 2009, l'enregistrement foncier au **Danemark** a été numérisé. Aujourd'hui, ce système n'a donc (pratiquement) plus recours au papier. Les demandes d'enregistrement sont à présent traitées par la voie électronique via le site www.tinglysning.dk, normalement à l'aide d'une signature numérique. Le système enregistre automatiquement et traite immédiatement une grande partie des 3 millions de documents qui devraient approximativement être traités chaque année.

Pour éviter les émeutes, etc. le gouvernement danois a adopté une loi visant à renforcer les règles, procédures et sanctions relatives aux rassemblements et au contrôle des foules. Cette loi se fonde sur le nombre croissant d'émeutes qui ont eu lieu dans plusieurs villes du Danemark. Au cours des dernières années, Copenhague a plus particulièrement connu des émeutes violentes dans certains quartiers résidentiels de la ville. De plus, le gouvernement estime que ces modifications législatives sont nécessaires au regard de la Conférence sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague en décembre (COP15).

La **Lituanie** a quant à elle décidé de lancer des enregistrements vocaux de l'ensemble des procès. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'accroissement de la confiance de la population et de la transparence de la justice. Conformément à la loi sur les procédures judiciaires, tous les procès feront l'objet d'un enregistrement vocal à compter du 1 juillet 2010.

Production de statistiques judiciaires

En **Espagne**, le Conseil général de la justice est l'organisation chargée de produire des statistiques liées à la justice. Dans ce volet de ses activités, le Conseil ne se contente pas de répondre à ses propres besoins et à ceux des organes dirigeants et des tribunaux, il répond aussi aux besoins des administrations de l'État ayant des compétences dans le domaine de la justice, par exemple le Ministère et les départements de la justice des diverses régions autonomes, mais aussi du grand public. La Commission nationale des statistiques judiciaires, qui compte en son sein des représentants du Conseil, du Ministère de la Justice, des gouvernements



In the meantime, the Council publishes statistical information through its intranet and also through its website, www.poderjudicial.es. The information provided on these outlets includes yearly and quarterly reports by geographical area (province or autonomous region); yearly reports on the mobility of judicial personnel; yearly reports on the make-up of the judicial profession (sex, age, years in service, form of access to the profession, by type of court and/or geographical area); reports on the effects of the economic crisis on the courts, on violence against women, etc. The Council also operates a System of Socio-economic Information covering the different judicial districts, provinces and autonomous regions. This offers data on a sizeable number of indicators, taken from a wide variety of sources, which are valuable for purposes of analysing and interpreting the workload that courts of law regularly deal with.

Other Council publications disseminated on the same platforms mentioned above are: Justice in Figures, an annual report that brings together the most relevant indicators on the resources available to the administration of justice, workload and its management and a number of issues relating to the quality of justice; and various thematic reports, compiled in the collection Justice Data, which illustrate different aspects of the justice system based on statistical information.

régionaux autonomes, du Bureau du Procureur et de l'Institut National des statistiques, est actuellement chargé d'établir des programmes nationaux de statistiques judiciaires, qui permettront de répondre aux besoins de l'ensemble des parties intéressées par ce type d'informations statistiques. Le premier programme devrait être mis en œuvre en 2011-2012. Cette perspective temporelle permet de s'assurer que les plans de statistiques judiciaires s'inscrivent dans la lignée des exigences du Programme national des statistiques, cadre plus vaste dans lequel les programmes judiciaires seront intégrés.

Dans le même temps, le Conseil publie des informations statistiques par le biais de son intranet, mais aussi par son site Internet, www.poderjudicial.es. Les informations ainsi fournies comprennent des rapports annuels et trimestriels établis par zone géographique (province ou région autonome) ; des rapports annuels sur la mobilité du personnel judiciaire ; des rapports annuels sur la composition sociodémographique du secteur judiciaire (sexe, âge, années de service, forme d'accès à la profession, par type de tribunal et/ou zone géographique) ; des rapports sur les effets de la crise économique sur les tribunaux, sur la violence faite aux femmes, etc. Le Conseil gère en outre un système d'informations socio-économiques couvrant les divers districts judiciaires, provinces et régions autonomes. Ce système présente des données sur un vaste éventail d'indicateurs, puisés dans de très nombreuses sources, particulièrement appréciables pour l'analyse et l'interprétation de la charge de travail à laquelle ces tribunaux sont régulièrement confrontés.

Les autres publications du Conseil diffusées sur ces mêmes plates-formes concernent : la justice en chiffres, un rapport annuel rassemblant les indicateurs les plus pertinents au sujet des ressources disponibles pour l'administration de la justice, la charge de travail et la gestion de cette dernière, plusieurs sujets relatifs à la qualité de la justice ; et divers rapports thématiques, compilés dans la collecte de données judiciaires, illustrant les divers aspects du système judiciaire basé sur des informations statistiques.

Future events

ENCJ events

2010

11 February

Executive Board meeting – Spain

12 February

Steering Committee meeting – Spain

23 April

Executive Board meeting – Brussels

2-4 June

General Assembly meeting – London

Prochains événements

Événements du RECJ

2010

11 février

Réunion du Bureau exécutif – Espagne

12 février

Réunion du Comité de pilotage – Espagne

23 avril

Réunion du Bureau exécutif – Bruxelles

2-4 juin

Réunion de l'Assemblée générale – Londres